

Témoignage devant le Parlement – OGGO – La diversité dans l’approvisionnement – SPAC, le 6 octobre 2022

Q1 : Mise en œuvre par Services publics et Approvisionnement Canada (SPAC) des activités relevant de sa responsabilité de répondre au rapport de 2018 intitulé « Modernisation des marchés publics fédéraux pour les petites et moyennes entreprises, les entreprises appartenant à des femmes et les entreprises autochtones ».

Réponse : Le rapport du Comité permanent des opérations gouvernementales et des prévisions budgétaires intitulé « [Modernisation des marchés publics fédéraux pour les petites et moyennes entreprises, les entreprises appartenant à des femmes et les entreprises autochtones](#) » interpelle directement SPAC dans 13 recommandations visant spécifiquement les petites entreprises, les entreprises autochtones et les entreprises dirigées par des femmes et appartenant à des femmes. Cinq recommandations ont été mises en œuvre et des travaux sont en cours pour les huit autres. Les progrès réalisés par SPAC sont décrits ci-dessous :

Recommandation 10 – Que le gouvernement du Canada demande à tous les ministères et organismes responsables de l’approvisionnement d’examiner, dès le début de la conception des projets de marchés, la façon dont il sera tenu compte des petites et moyennes entreprises, des entreprises autochtones et des entreprises appartenant à des femmes dans le processus.

La Politique d’approvisionnement social de SPAC permet d’optimiser le rapport qualité-prix en matière d’approvisionnement en fournissant un cadre pour l’inclusion de mesures et d’objectifs socioéconomiques aux premières étapes de la planification des achats effectués par SPAC. Elle définit les paramètres des aspects socioéconomiques des marchés publics.

Le Plan d’action pour la diversité des fournisseurs a été lancé par SPAC en janvier 2022 et présente des mesures concrètes pour faire progresser l’approvisionnement social et accroître la diversité des fournisseurs dans les chaînes d’approvisionnement fédérales. Le plan d’action comprend les services améliorés qui seront assurés par Soutien en approvisionnement Canada (SAC) de SPAC. SAC offre des services d’assistance et de fourniture de conseils aux professionnels de l’approvisionnement fédéral afin de détecter et de réduire les obstacles involontaires aux possibilités d’approvisionnement en vue d’accroître la participation des petites entreprises et des entreprises diversifiées.

L’initiative de modernisation des achats joue également un rôle important en permettant aux fournisseurs sous-représentés, notamment les petites entreprises, les entreprises dirigées par des femmes et appartenant à des femmes, et les entreprises autochtones, d’accéder aux possibilités et aux aides en matière d’approvisionnement.

Le gouvernement modernise les pratiques d’approvisionnement afin de rationaliser les processus de passation de marchés.

Recommandation 20 – Que le gouvernement du Canada examine la possibilité d’établir des marchés réservés aux petites et moyennes entreprises, y compris des marchés réservés aux entreprises appartenant à des femmes, et ce, en conformité avec les accords commerciaux du Canada.

Comme indiqué dans la Politique d’approvisionnement social de SPAC, le Ministère va créer un programme d’approvisionnement social, des instruments de politique et des lignes directrices sur l’approvisionnement social.

Le programme de diversité des fournisseurs définira comment la Politique d’approvisionnement social de SPAC sera appliquée pour accroître la diversité des fournisseurs au Canada. Le programme, dont la mise au point achève, permettra de définir les moyens d’intégrer les objectifs socioéconomiques aux marchés publics, ainsi que les stratégies d’approvisionnement appropriées.

Le programme de diversité des fournisseurs est en cours d’élaboration avec la participation active des intervenants afin de s’assurer qu’il répond aux besoins de l’industrie et, en particulier, des groupes méritant l’équité, notamment les femmes, les peuples autochtones, les Canadiens noirs et racialisés, les personnes en situation de handicap et les personnes qui s’identifient comme appartenant à la communauté LGBTQ2+.

Recommandation 29 – Que le gouvernement du Canada élabore des stratégies d’approvisionnement, notamment en simplifiant ses processus, au bénéfice des entrepreneures et des entreprises appartenant à des femmes, à la lumière de consultations menées auprès de ces groupes.

SAC offre directement des services de sensibilisation et de soutien aux petites entreprises et aux entreprises diversifiées sur la façon de participer aux marchés publics fédéraux par divers moyens :

- Séminaires
- Ateliers
- Séances individuelles
- Service d’encadrement
- La LigneInfo nationale pour les demandes de renseignements par courriel et par téléphone

SAC mène également des études afin de fournir des données factuelles permettant d’élaborer des politiques et des stratégies visant à continuer à réduire les obstacles auxquels sont confrontés les fournisseurs sous-représentés au sein du gouvernement fédéral. Plus précisément, SPAC a mené les consultations suivantes :

- **Enquêtes annuelles du Programme des approvisionnements (PA)** : Depuis 2018, SAC mène une enquête auprès des fournisseurs sur des questions liées à l’approvisionnement, notamment les obstacles sur le plan des relations d’affaires avec le gouvernement du Canada. À la suite de l’enquête de 2018, SAC a produit un rapport résumant les obstacles aux activités d’approvisionnement du gouvernement fédéral pour les entreprises appartenant à des femmes.
- **Réunions de partenariat** : En 2019, SAC a conclu un partenariat d’entreprise avec Women Business Enterprises Canada (WBE Canada). SAC rencontre WBE Canada tous les deux mois pour discuter des questions, des événements et des initiatives liées à l’approvisionnement.
- **Service d’encadrement** : SAC a établi un accord avec WBE Canada pour offrir une participation exclusive au cycle pilote (2021-2022) à 10 de leurs membres certifiées. Le projet pilote a ainsi pu compter sur un éventail diversifié de participantes parmi les membres de WBE Canada.

- **Participation à l'élaboration continue des politiques** : SPAC consulte divers fournisseurs sous-représentés et diversifiés, notamment des organisations axées sur les femmes et des entreprises appartenant à des femmes.

Recommandation 30 – Que le gouvernement du Canada étudie la possibilité de recourir à un système de pondération pour attribuer des points aux petites et moyennes entreprises et aux entreprises appartenant à des femmes lorsqu'il octroie des marchés fédéraux.

La Politique d'approvisionnement social de SPAC fournit les paramètres pour déterminer les marchés publics susceptibles de présenter une valeur ajoutée grâce à l'inclusion d'objectifs socioéconomiques. Cette politique aura une incidence importante et positive sur la majorité des marchés publics fédéraux.

À l'appui de cette politique, un programme de diversité des fournisseurs qui fournira aux agents d'approvisionnement diverses méthodes pour augmenter le nombre et la valeur des contrats accordés aux fournisseurs sous-représentés, comme les femmes et les entreprises autochtones, sera bientôt lancé.

Recommandation 31 – Que le gouvernement du Canada examine l'expérience des fournisseurs dans le cadre de la Stratégie d'approvisionnement auprès des entreprises autochtones ainsi que les pratiques qui ont fait leurs preuves aux États-Unis, et en tire les leçons nécessaires, et qu'il mène des consultations auprès des entreprises appartenant à des femmes avant de statuer sur le mode de certification de ces entreprises.

Services aux Autochtones Canada est le ministère responsable de la Stratégie d'approvisionnement auprès des entreprises autochtones (SAEA), de ses politiques et des recherches liées à leur application. SPAC s'est penché sur les pratiques éprouvées d'autres pays en matière d'approvisionnement. Cependant, un certain nombre de facteurs rendent le contexte canadien unique pour l'approvisionnement autochtone, comme l'histoire du Canada, ses responsabilités constitutionnelles à l'égard des droits issus de traités et le fait que le processus de réconciliation au Canada est différent de celui des autres pays.

En 2021, la ministre de SPAC a reçu le mandat de veiller à ce qu'au moins 5 % de la valeur de tous les contrats fédéraux soient attribués à des entreprises autochtones, en collaboration avec la ministre de Services aux Autochtones Canada et le président du Conseil du Trésor. L'objectif de 5 % sera introduit progressivement sur trois ans à partir de 2022, la mise en œuvre complète étant prévue pour 2024.

En outre, les bureaux régionaux de SAC et de SPAC ont joué un rôle déterminant dans la participation des petites et moyennes entreprises au processus d'approvisionnement fédéral, en particulier les entreprises autochtones. SPAC continue à collaborer avec les petites entreprises et les entrepreneurs, à dialoguer avec elles et à apprendre de leurs expériences.

En 2019, SPAC a établi une relation officielle avec Women Business Enterprises Canada. Le partenariat prévoit des réunions bimensuelles pour discuter et assurer un suivi des enjeux soulevés. En outre, Women Business Enterprises Canada est membre du Comité consultatif des fournisseurs de SPAC. Par l'intermédiaire de ce comité, SPAC et les associations nationales, dont Women Business Enterprises

Canada, collaborent pour apporter des améliorations à l'approvisionnement gouvernemental et parvenir à une meilleure compréhension des enjeux.

Recommandation 32 – Que le gouvernement du Canada accroisse la participation des entreprises autochtones dans les marchés d'approvisionnement fédéraux, en tenant compte de la culture des collectivités autochtones et en établissant des relations et des partenariats solides grâce à un plus grand nombre d'interactions entre les personnes.

SPAC, le Secrétariat du Conseil du Trésor (SCT) et Services aux Autochtones Canada ont élaboré des cours offerts par l'École de la fonction publique du Canada qui tiennent compte de la culture des communautés autochtones et de la nécessité de consulter les entreprises autochtones dès le début du processus d'approvisionnement afin d'établir des relations et des partenariats solides. SPAC, le SCT et Services aux Autochtones Canada fourniront également des outils et des conseils pour appuyer les cours en ligne au fur et à mesure de l'élaboration de la stratégie afin de s'assurer que la communauté de l'approvisionnement est bien informée.

Afin de remplir le mandat de 5 %, les bureaux régionaux de SAC et de SPAC maintiennent une communication soutenue avec les entreprises et les entrepreneurs autochtones. SAC propose des ateliers sur le processus d'approvisionnement fédéral dans son ensemble, ainsi qu'un accompagnement individuel pour les propriétaires de petites entreprises et les entrepreneurs afin de s'assurer qu'ils sont prêts à soumissionner. À l'automne 2022, SAC a organisé une série de [séances d'information](#) à l'intention des entreprises et des organisations autochtones pour les informer des possibilités d'accroître leur participation aux processus d'approvisionnement et les soutenir dans le renforcement de leurs capacités.

Recommandation 33 – Que le gouvernement du Canada adopte une approche pluriministérielle relativement à l'administration de la Stratégie d'approvisionnement auprès des entreprises autochtones, y compris en conférant à Services publics et Approvisionnement Canada un plus grand rôle et des responsabilités accrues dans l'élaboration et la mise en œuvre de la politique et en chargeant le Secrétariat du Conseil du Trésor d'exercer une surveillance et de faire rapport sur l'utilisation et le respect de la politique par les ministères et d'assurer l'application de celle-ci.

La ministre de SPAC, en collaboration avec la ministre de Services aux autochtones Canada et le président du Conseil du Trésor, a annoncé le 6 août 2021 qu'un objectif minimum obligatoire de 5 % serait mis en place progressivement sur trois ans, et que sa mise en œuvre complète était prévue pour 2024. De nouvelles procédures obligatoires par le biais d'une directive du Conseil du Trésor ont établi des exigences en matière de politiques et de rapports pour le gouvernement du Canada et représentent une étape fondamentale à l'appui de cette annonce.

SPAC a joué un rôle de premier plan en soutenant nos partenaires et d'autres ministères dans la mise en œuvre de l'objectif de 5 % de marchés publics autochtones dans l'ensemble du gouvernement. Cette démarche comprend la fourniture d'un soutien direct aux agents d'approvisionnement en ce qui concerne les obligations découlant des traités modernes et l'augmentation de la participation autochtone aux processus d'approvisionnement; la communication directe avec les entreprises autochtones qui se sont identifiées comme telles afin qu'elles s'inscrivent dans le répertoire des entreprises autochtones de Services aux Autochtones Canada; la mise en œuvre des changements de politique pertinents.

Recommandation 34 – Que le gouvernement du Canada veille à ce que tous les ministères et organismes chargés des approvisionnements interprètent de façon uniforme la Stratégie d’approvisionnement auprès des entreprises autochtones et se prévalent de l’option facultative de réserver des marchés aux entreprises autochtones.

Dans le cadre de la modernisation de la SAEA, un nouveau mécanisme de marchés réservés volontaire a été instauré. Dans le but de mettre en œuvre l’approche pangouvernementale pour atteindre et dépasser l’objectif minimum obligatoire de 5 %, SPAC travaille avec d’autres ministères pour tirer parti de la SAEA modernisée, notamment les marchés réservés de façon volontaire. De plus, SPAC maximise les approches novatrices, comme les plans de participation des Autochtones (PPA), et exploite les capacités existantes des entreprises visées par les traités modernes. SPAC continuera à travailler avec Services aux Autochtones Canada pour élaborer de nouveaux outils, guides et documents afin de mieux soutenir la communauté de l’approvisionnement fédéral. SPAC appuie la mise en œuvre de la SAEA et travaille en étroite collaboration avec Services aux Autochtones Canada dans le cadre de la révision de leurs politiques et directives actuelles.

SPAC s’efforce également de mettre au point ses propres outils et directives à l’intention de la communauté de l’approvisionnement afin de favoriser une participation accrue des entrepreneurs, des entreprises et des communautés autochtones dans tous les groupes de produits de SPAC.

Recommandation 35 – Que le gouvernement du Canada publie annuellement un rapport centralisé sur le nombre et la valeur des marchés attribués aux termes de la Stratégie d’approvisionnement auprès des entreprises autochtones.

Les nouvelles procédures obligatoires de la directive du Conseil du Trésor sur la gestion de l’approvisionnement fournissent un cadre stratégique pour l’établissement de rapports et la responsabilisation en vue d’atteindre l’objectif de 5 %. Ces procédures ont été élaborées en collaboration avec des partenaires autochtones. Elles prévoient que les ministères et organismes fédéraux fournissent à Services aux Autochtones Canada des plans d’approvisionnement expliquant comment ils comptent atteindre leurs objectifs respectifs. Ces plans feront ensuite l’objet de suivis afin d’évaluer les progrès accomplis. Services aux Autochtones Canada rendra compte des résultats obtenus à l’échelle du gouvernement dans les 12 mois suivant la fin de l’exercice (au plus tard au printemps 2024).

Dans le cadre du processus de divulgation proactive existant, les ministères rendent compte publiquement des contrats individuels de plus de 10 000 \$, dont les contrats attribués aux entreprises autochtones. Les rapports trimestriels de divulgation proactive sont publiés sur le portail Gouvernement ouvert.

Recommandation 36 – Que le gouvernement du Canada procède à une analyse comparative entre les sexes plus (ACS+) relativement à l’incidence de la Stratégie d’approvisionnement auprès des entreprises autochtones afin de repérer les obstacles pouvant nuire aux différents groupes d’entrepreneurs autochtones.

L’analyse comparative entre les sexes plus préliminaire indique que les femmes autochtones pourraient avoir plus de difficultés à accéder aux possibilités d’approvisionnement du gouvernement fédéral. Par exemple, en moyenne, les femmes autochtones sont exposées à des difficultés, dont le manque de

connaissances financières, des revenus plus faibles, un manque d'éducation et des obstacles systématiques qui les empêchent d'accéder à des domaines traditionnellement dominés par les hommes. Les entreprises appartenant à des femmes autochtones ont tendance à être plus petites et les femmes sont plus susceptibles d'être propriétaires uniques. SPAC s'efforce de repérer, de réduire et d'éliminer les obstacles à l'approvisionnement fédéral pour toutes les petites et moyennes entreprises, notamment les entreprises autochtones.

Recommandation 37 – Que le gouvernement du Canada améliore les marchés réservés aux entreprises autochtones en vue d'accroître leur utilisation et de promouvoir l'attribution de contrats aux entreprises autochtones afin de respecter les exigences de la Stratégie d'approvisionnement auprès des entreprises autochtones et des marchés réservés.

La SAEA modernisée permet l'utilisation de marchés réservés afin de limiter la concurrence entre les entreprises autochtones locales pour l'obtention de contrats. La nouvelle SAEA s'appliquera aux régions où au moins 51 % de la population est autochtone et élimine l'obligation pour les entreprises de conserver au sein de leur personnel une majorité d'Autochtones.

SPAC favorise également le recours aux PPA pour s'assurer que les outils de sous-traitance et de perfectionnement des capacités, comme l'embauche et la promotion d'employés autochtones, sont également pris en compte. SPAC s'efforce de créer un réseau d'investissements qui renforce les capacités des fournisseurs autochtones et de la communauté de l'approvisionnement gouvernemental afin de garantir que les objectifs socioéconomiques du mandat de 5 % soient pleinement réalisés. Le sous-traitant d'aujourd'hui peut être l'entrepreneur principal de demain. Par conséquent, le fait d'explorer tous les mécanismes disponibles contribuera à augmenter le nombre d'occasions pour les fournisseurs autochtones de soumissionner pour des contrats gouvernementaux et de les remporter.

Recommandation 38 – Que le gouvernement du Canada améliore sa collecte de données sur les activités des entreprises autochtones pour mesurer et évaluer correctement l'incidence de la Stratégie d'approvisionnement auprès des entreprises autochtones, dans l'objectif d'en relever les lacunes, d'assurer une plus grande reddition de comptes et d'améliorer la Stratégie s'il y a lieu.

Depuis que cette recommandation a été formulée, SPAC a lancé la Solution d'achats électroniques, qui permet d'obtenir des données plus détaillées sur la SAEA. Une analyse de ces données est en cours afin de faire ressortir les points de recoupement entre les capacités des entreprises autochtones et les principaux secteurs des produits de SPAC. Dans le cadre de la mise en œuvre des 5 %, un rapport obligatoire et centralisé sur le volume des contrats accordés aux entreprises autochtones sera publié annuellement à l'avenir.

Les données fournies par le gouvernement du Canada pour rendre compte de la participation autochtone au processus d'approvisionnement fédéral seront utilisées pour orienter les efforts futurs visant à atteindre l'objectif de 5 %. Ces données incluront les contrats attribués dans le cadre de la SAEA, mais cela ne donne pas un portrait complet de la situation. Des efforts sont en cours pour s'assurer que les contrats de sous-traitance, les contrats attribués à des entreprises visées par un traité moderne et les contrats remportés par des entreprises autochtones dans le cadre de concours ouverts sont également comptabilisés.

On a cerné les défis et les solutions possibles pour permettre une capacité de production de rapports centralisée. SPAC travaille avec le SCT et Services aux Autochtones Canada pour élaborer une stratégie de mise en œuvre dans le cadre du processus de modernisation de la politique d’approvisionnement autochtone.

Recommandation 39 – Que le gouvernement du Canada exige que les grands entrepreneurs et fournisseurs fassent rapport sur la mesure dans laquelle ils ont recours à des sous-traitants issus de la diversité, y compris les entreprises appartenant à des Autochtones ou à des femmes.

La nouvelle Politique d’approvisionnement social de SPAC permet au Ministère de recueillir des renseignements sur les soumissionnaires et les fournisseurs afin d’établir une base de référence relativement à la participation de divers groupes de fournisseurs et de suivre les progrès au fil du temps. La nouvelle Solution d’achats électroniques de SPAC a été lancée récemment et permettra de recueillir et d’évaluer des données sur les caractéristiques de diversité, comme le genre et l’ethnicité, en plus d’assurer le suivi des données sur la diversité et l’industrie, en collaboration avec Statistique Canada. SPAC favorise également le recours aux PPA pour accroître et évaluer la participation des Autochtones aux contrats de sous-traitance.

Q2 : Incidence du suivi de la participation des groupes méritant l’équité sur la vie privée.

Réponse : Les droits à la protection des renseignements personnels au Canada sont régis par des lois qui imposent des exigences pour protéger les renseignements personnels des Canadiens. Plus précisément, la [Loi sur la protection des renseignements personnels](#) couvre la manière dont le gouvernement du Canada traite les renseignements personnels¹. Pour que le gouvernement soit en mesure d’assurer le suivi de la participation des fournisseurs issus de groupes méritant l’équité dans les processus d’approvisionnement menés par SPAC, le Ministère doit satisfaire à toutes les exigences de la *Loi sur la protection des renseignements personnels* pour recueillir, protéger, utiliser, divulguer, conserver et éliminer les renseignements personnels des fournisseurs en toute légalité.

Bien que les renseignements personnels des fournisseurs se rapportant à leur statut de membre d’un groupe méritant l’équité puissent déjà être disponibles dans d’autres sources ou systèmes gouvernementaux, le gouvernement doit recueillir ces renseignements personnels directement auprès des fournisseurs à des fins et des usages précis. Les renseignements personnels des fournisseurs doivent être obtenus moyennant un consentement éclairé et volontaire, ce qui signifie que les fournisseurs doivent soumettre volontairement leurs renseignements personnels, et qu’ils doivent être au courant de la raison pour laquelle ils sont recueillis et de l’utilisation qui en sera faite. Ils doivent également avoir une garantie de leur protection, conformément aux sections [Collecte, conservation et retrait des renseignements personnels](#) et [Protection des renseignements personnels](#) de la *Loi sur la protection des renseignements personnels*.

Conformément à [l’article 4 de la Loi sur la protection des renseignements personnels](#), le gouvernement ne peut recueillir des renseignements personnels que si ceux-ci sont directement liés à un programme ou à une activité du gouvernement. SPAC est en train de mettre au point un programme de diversité des fournisseurs qui visera de multiples groupes méritant l’équité.

¹ [Aperçu des lois sur la protection des renseignements personnels au Canada – Commissariat à la protection de la vie privée du Canada](#)

Avant l'élaboration du programme, la [Politique d'approvisionnement social](#) de SPAC devait être établie de manière à prévoir la collecte, la protection, l'utilisation, la divulgation, la conservation et l'élimination des renseignements personnels pour l'administration et la production de rapports sur la politique, les programmes et les initiatives d'approvisionnement social, conformément à la *Loi sur la protection des renseignements personnels* du gouvernement du Canada, au [Règlement sur la protection des renseignements personnels](#) et aux politiques et directives connexes du Conseil du Trésor.

SPAC est en train de définir et d'évaluer tous les processus et systèmes qui seront utilisés dans le cadre du Programme de diversité des fournisseurs pour recueillir, protéger, utiliser, divulguer, conserver et éliminer les renseignements personnels des fournisseurs, et de s'assurer que le programme soit entièrement conforme à la *Loi sur la protection des renseignements personnels*, au [Règlement sur la protection des renseignements personnels](#) et aux politiques et directives connexes du Conseil du Trésor lors de sa mise en œuvre. Il est nécessaire d'effectuer une évaluation des facteurs relatifs à la vie privée pour veiller à ce que la gestion des renseignements personnels qui sont sous la responsabilité de SPAC dans le cadre du programme soit conforme à la *Loi sur la protection des renseignements personnels*, aux politiques et directives du Conseil du Trésor en matière de protection des renseignements personnels et à la [Loi sur la Bibliothèque et les Archives du Canada](#). En outre, l'évaluation des facteurs relatifs à la vie privée est une exigence prévue par la [directive du SCT sur l'évaluation des facteurs relatifs à la vie privée](#).

SPAC doit également tenir compte de la façon dont les lois internationales sur la protection de la vie privée pourraient influencer la manière dont le gouvernement traite les renseignements personnels des fournisseurs en ce qui concerne les données qui pourraient être utilisées ou conservées à l'étranger tout en se conformant à la *Loi sur la protection des renseignements personnels*. Plus précisément, la Solution d'achats électroniques de SPAC sera le principal mécanisme de recueil des caractéristiques de diversité des fournisseurs pour permettre l'approvisionnement social, et les données de la Solution d'achats électroniques sont conservées aux États-Unis et soumises à la [FREEDOM Act](#) des États-Unis (remplacée par la [PATRIOT Act](#) des États-Unis). Avant la mise en œuvre de la Solution d'achats électroniques, SPAC a évalué les risques associés à la conservation des données à l'étranger du point de vue de la protection de la vie privée et a mis en place des mesures d'atténuation des risques. Ce point a été abordé dans une autre évaluation des facteurs relatifs à la vie privée qui a été réalisée pour la Solution d'achats électroniques. Par la suite, afin d'utiliser la Solution d'achats électroniques pour la collecte des renseignements personnels des fournisseurs, notamment les caractéristiques de diversité, SPAC a modifié l'évaluation des facteurs relatifs à la vie privée de la Solution d'achats électroniques afin de pouvoir recueillir, protéger, utiliser, divulguer, conserver et éliminer les renseignements personnels des fournisseurs dans le but d'administrer la Politique d'approvisionnement social et les programmes d'approvisionnement social, dans le respect des obligations du gouvernement du Canada en matière de protection des renseignements personnels. Ces données peuvent également être utilisées pour effectuer des analyses de données et établir des rapports statistiques afin de créer des bases de référence de la représentation de différents groupes méritant l'équité dans l'approvisionnement public et de cibler les fournisseurs sous-représentés.